

**Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

47

Suppléants ayant voix

délibérantes :

4

Conseillers représentés :

6

Total votants :

57**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 septembre 2017 A 18H30**

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président. Date de la convocation : 13 septembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 21 septembre 2017 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, André IMBERDIS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise SCHULZ, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Christiane SAMSON
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Claude NOWOTNY à Stéphane RODIER
Abdelhraman MEFTAH à Nicole GIRY
Martine MUNOZ à Thierry BARTHELEMY
Marie-Noëlle BONNARD à Paul SABATIER

Conseiller.e.s absent.e.s :

Ludovic COMBE
Philippe BLANCHOZ
Thomas BARNERIAS
Didier ROMEUF
Carine BRODIN

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :

Christine PETRUCCI
Stéphanie BERNARD
Arlette RELIER
Joëlle MYE

Secrétaire de séance : Hélène BOUDON

**Engagement dans la démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS)
DELIBERATION N° 20170921-22**

Rapporteur : Jean-François DELAIRE, Vice-Président

Vu les statuts de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne et notamment sa compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement [...] et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie »,

Le rapporteur explique qu'un Territoire à Énergie Positive (TEPOS) est un territoire qui vise l'objectif de réduire ses besoins d'énergie par la sobriété et l'efficacité énergétique, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales. Ce concept a émergé des territoires à la fin des années 2000 et a été introduit dans la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015.

De 2012 à 2015, l'État, la Région Rhône-Alpes et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) ont mis en place un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) afin de soutenir les territoires souhaitant s'engager dans une démarche TEPOS.

Ce dispositif a été élargi à toute la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2016. Il concerne les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui se fixent comme objectif de réduire par 2 les consommations d'énergie du territoire par rapport à 2012, et de couvrir les besoins résiduels par des énergies renouvelables aussi locales que possible, d'ici 2050.

Il permet aux territoires qui s'engagent dans la démarche TEPOS de bénéficier :

- d'une « Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) préalable TEPOS » subventionnée à environ 70%, plafonnés à 21 000 € d'aide (diagnostic de territoire, concertation avec les acteurs, préfiguration de la trajectoire de transition énergétique, plan d'actions à court terme d'ici 2020) ;
- d'une « AMO TEPOS » (animation externe ou interne) pour les territoires déjà engagés, subventionnée à hauteur de 100 000 € sur 3 ans.

Le rapporteur propose au Conseil communautaire de s'engager dans la démarche TEPOS, en articulation étroite avec l'élaboration et la mise en œuvre du PCAET - délibération n° 20170921-20 - et sous l'égide de son Comité de Pilotage (CoPil) dédié, conformément à la proposition du bureau communautaire du 12 septembre 2017.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adhère** en 2018 à l'Atmo AuRA, pour une cotisation de 0.1724 €/habitant,
- **Désigne** un représentant de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne au sein de l'association.

TOTAL VOTANTS :	57 =	Conseillers Présents : 51	+	Représentés : 6	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	57 =	Pour : 57		Contre : 0	
Abstention : 0					

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

